

Image not found or type unknown



Quelle caisse valide la formation rénumérée cnasea ?

Par **toitpourtoi**, le **30/07/2009** à **04:58**

bonjour,rnrn C'est vraiment horrible de faire les trois caisses (commerçant, général, agricole) pour se faire envoyer par les salariés de ces caisses à une autre caisse ou à la caisse de l'autre département car les salariés de la caisse msa de mon département ne s'occupe que des droits acquis dans le département . Alors ! votre conseil peut m'être utile. Merci.rnrnJ'ai en 1970 et 1971 fait une formation rénumérée par le CNASEA. Puis-je savoir quelle caisse valide une formation CNASEA ? Est-ce le régime agricole qui valide les trimestres de formation ? Est ce le régime général ? Est-ce le département d'origine ou est-ce le département où la formation est faite ? rnrnBernard